

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 033-253306310-20201209-2020_04_68-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 13
Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence depuis l'espace Darwin, quai des Queyries à Bordeaux.

Date de convocation : 30 novembre 2020

Etaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, Mme QUENTIN, Mme LABARRIERE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, Mme HERAUD, M. ESCOTS, M. COTIER, M. PENAUD, M. GERVREAU

Absents représentés : Mme MONSEIGNE pouvoir à Mme GOT, M. SABAROT pouvoir à Mme GOT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COTIER

Délibération N°2020-04-68: Journée Mondiale des Zones Humides 2021 sur l'estuaire de la Gironde et milieux associés - Organisation de l'évènement en partenariat avec le collectif « Les Arpenteurs » et « BioSphère Environnement » - demande de subvention

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et la disposition ZH 2 ;

Considérant la nécessité de d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et le grand public sur les fonctions et les valeurs patrimoniales des zones humides de l'estuaire de la Gironde afin de les préserver;

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans la démarche des Journées Mondiales des Zones Humides, tout en développant des actions à l'échelle estuarienne ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 - De prendre la maîtrise d'ouvrage pour l'organisation de l'évènement de lancement des JMZH 2021 pour un montant total de 10 000 €

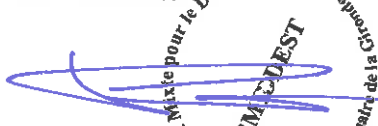
Article 2 - D'autoriser Madame la Présidente à en confier la réalisation à des prestataires spécialisés, les crédits étant inscrits au budget annexe Gestion de l'Eau de 2020 et de 2021 ;

Article 3- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération, une subvention de 50 % du coût total auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

Article 4- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 09 décembre 2020

La Présidente


Pascale GOT
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
SMEDD